

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUË

COMMUNE DE BASCHEO

SECRETARIAT GENERAL
690 86 30 00/696 57 11 15



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUË DIVISION

BASCHEO COUNCIL

GENERAL SECRETARY

**DECISION N°01/D/CB/SG/C-BASCHEO PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE
COMMANDÉE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°01/AONO/CIPM/M-C-BASCH/2022 DU 21/02/2022 LANCE EN PROCEDURE
D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) BLOCS
DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRE
PUBLIQUES (EP DE NGOUROU DABA lot 1, EP DE KATCHATCHIA lot 2, EP DE
BOUGOUR lot 3, EP DE KERZING lot 4 ET EP DE MBABI lot 5) ET LA
CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A
L'ECOLE PUBLIQUE DE DORBA(Lot 6), COMMUNE DE BASCHEO, DEPARTEMENT
DE LA BENOUË, REGION DU NORD.**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BASCHEO
AUTORITE CONTRACTANTE**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation ;
Vu la Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
Vu la Loi n°2019/023 du 24 Décembre 2019 Portant loi de Finances de la République du Cameroun 2020 ;
Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 Portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées;
Vu le Décret n°93/127 du 26 Juin 1993 portant création de la Commune de Baschéo ;
Vu le Décret N° 2001/48 du 23 février portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régularisation des Marchés Publics, modifié et complété par décret n° 2012/076 du 08 mars 2012,
Vu le Décret N° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées,
Vu le Décret.N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
Vu l'Arrêté n°000106/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire dans la Commune de Baschéo à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 ;
Vu Circulaire N°00008349/C/ MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques, Exercice 2020;
Vu la Décision N° 00000433/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des Communes et Communes d'arrondissement ;
Vu la Décision Municipale N°06/DM/SG/CB/2019 du 28 Juin 2019 constatant la commission interne de passation des Marchés auprès de la Commune de Baschéo ;
Vu la lettre 01/L/CIPM-CB/2022 en date du 21 mars 2022 du Président de la Commission Interne de passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Baschéo.

DECIDE :

Article 1^{er}: Les lettres commandes ci-après, sont pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuées ainsi qu'il suit :

N°	OBJET DE LA LETTRE COMMANDE	ADJUDICATAIRE	MONTANTS TTC(en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
Lot 1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES A L'EP DE NGOUROU DABA	ETS AL HARAMAINY Tel : 699 83 26 44	18 374 954	03 Mois
Lot 2	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES A L'EP DE KATCHATCHIA	ETS FOMEKAM Tel: 699 52 98 53	17 999 911	03 Mois
Lot 3	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES A L'EP DE BOUGOUR	ETS FOMEKAM Tel: 699 52 98 53	18 199 911	03 Mois
Lot 4	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES A L'EP DE KERZING	ETS AL HARAMAINY Tel : 699 83 26 44	15 782 877	03 Mois
Lot 5	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES A L'EP DE MBABI	ETS ABDOURAMANI Tel: 699 93 02 22	16 493 348	03 Mois
Lot 6	CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE DORBA	ETS FARO BUSINESS Tel: 699 33 31 75	16 962 663	03 Mois

Article 2 :

- 1) Les entreprises adjudicataires susvisées ne pourront exécuter les travaux qu'après signature de la lettre commande-y afférente et notification des ordres de service de commencer les travaux.
- 2) Le délai d'exécution des travaux court à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Baschéo, le 12.3.MARS.2022.....

Ampliations:

- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- DDMAP/Bé (pour information)
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Attributaires
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono

